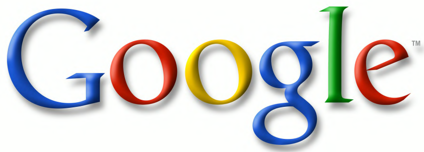




H. THÉDENAT

LETTRE

A M. ERNEST DESJARDINS
Membre de l'Institut

SUR LE

COLLYRE DIVINUM

ET SUR LE

Cachet de M. TARQUINIUS FLORENTINUS

TROUVÉ A BAVAI

EXTRAIT DE LA *REVUE MÉDICALE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE*

PARIS
IMPRIMERIE CHAIX
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER
SOCIÉTÉ ANONYME
Rue Bergère, 20, près du boulevard Montmartre
1881



LETTRE

A M. Ernest DESJARDINS

Membre de l'Institut

SUR LE

COLLYRE DIVINUM

ET SUR LE

CACHET DE M. TARQUINIUS FLORENTINUS

TROUVÉ A BAVAI

Bien cher maitre,

En lisant, avec l'attention et l'intérêt que je porte à tout ce qui vient de vous, votre quatrième lettre à M. le Dr Edouard Fournié (1), j'ai eu connaissance de la note consacrée par M. le Dr Eugène Fournier au collyre *divinum* du cachet de *D. Gallius Sestus* (2). Lorsque j'ai publié ce monument, jusque-là inédit, j'ai proposé l'interprétation suivante : « Le mot *divinum* ne donne aucun renseignement sur la nature du collyre qu'il désigne ; c'est une de ces dénominations emphatiques, fort en usage chez les médecins de l'antiquité; il faut l'ajouter à la liste déjà longue de ce genre d'épithètes: *isotheon* (3), *isochrysum* (4), *atimeton* (5), etc. On aurait tort d'y voir une preuve de charlatanisme ; les médecins les plus sérieux citaient ces noms sans y rien trouver de surprenant; on en relèverait, chez Galien seul, une liste interminable : Ἱερὰ δύναμις

(1) *Revue médicale française et étrangère*, n° 22, 28 mai 1881, p. 785.
(2) *Ibid.*, n° 47, 20 novembre 1880, p. 716.
(3) *Grotefend*, n° 64.
(4) *Id.*, n° 107.
(5) Sichel. *Cinq cachets inédits de médecins oculistes romains*, p. 11.

θαυμαστική (1), ἀνικήτος ἀστήρ (2), κολλύριον ὁ Προτεὺς ᾧ οὐδὲν ἴσον (3), etc. (4). » Mon excellent ami Héron de Villefosse et moi, dans un mémoire fait en collaboration, et sous presse en ce moment (5), nous avons cru devoir conserver cette interprétation. Vous-même, en approuvant ma conjecture, lui avez donné l'autorité de votre savoir (6). Je profiterai de l'occasion qui m'est offerte, cher maître, pour vous remercier de la bienveillance avec laquelle vous avez, ici même, jugé mes modestes travaux; je regarde comme un honneur et comme un encouragement non médiocres que vous ayez toujours accepté les lectures et commentaires des cachets que j'ai publiés, soit seul, soit en collaboration avec M. Héron de Villefosse.

L'inscription en question est ainsi conçue :

D GALLI SESTI
DIVINV AD ASP

Decimi Galli(i) Sesti divinu(m) ad asp(ritudines).

« Collyre divin de D. Gallius Sestus contre les granulations des paupières. »

Au sujet de ce collyre, M. le Dr Eug. Fournier cite le texte suivant de Pline : « ... *Cynocephaliam herbam quae in Aegypto vocaretur Osiritis, divinam et contra omnia veneficia* (7), et en rapproche un passage du Pseudo-Apulée :

« *Graeci cynocephalion dicunt, alii antirrhinon... Prophetae osireostaphen : ad epiphoras oculorum* (8). « Il ressort de ces deux passages, conclut M. le Dr Fournier, qu'une plante de l'antiquité, dédiée en Egypte à Osiris, a été qualifiée dans ce pays de *divinam*, et qu'elle était employée contre les maladies des yeux. » Il s'ensuit que le « *divinu(m)* ou mieux *divin(am)*, inscrit sur un des cachets de D. Gallius Sestus » est l'herbe appelée par Pline *cynocephalia*.

(1) *Galien*, t. XIII, p. 804, édit. Kühn.

(2) *Id.*, t. XII, p. 761.

(3) *Id. ibid.*, p. 787.

(4) *Bulletin critique, Cachets inédits de Magillius et D. Gallius Sestus*, p. 15 du tirage à part.

(5) *Notes sur quelques cachets d'oculistes romains* (troisième article), pour paraître dans le *Bulletin monumental*.

(6) *Revue médicale*, n° 46, 1880, p. 680

(7) Pline, H. N. XXX, VI, 2.

(8) *De medicaminibus herbarum*, c. 86.

Je ne crois pas que le texte de Pline soit bien interprété; Pline ne dit pas que la plante *cynocephalia* était dédiée à Osiris, ni qualifiée *divinam* par les Egyptiens; citons le texte en entier : « *Quaerat aliquis quae sint mentiti veteres magi, quum, adolescentibus nobis visus, Apion, grammaticae artis, prodiderit cynocephaliam herbam, quae in Aegypto vocaretur osiritis, divinam, et contra omnia veneficia: sed si tota erueretur, statim eum qui eruisset mori.* — Vous pouvez vous faire une idée des mensonges des anciens mages; le grammairien Apion, que j'ai connu dans mon enfance, n'a-t-il pas écrit que l'herbe cynocephalia, appelée en Egypte *osiritis*, est *divina* (nous dirons tout à l'heure comment nous comprenons ce mot), bonne contre tous les maléfices et que celui qui l'arrache tout entière meurt aussitôt. » L'herbe est donc appelée *osiritis* (1) par les Égyptiens, et non consacrée à Osiris, et c'est Apion, et non pas les Egyptiens, qui la qualifient *divina*. Le sens de ce dernier mot me paraît ressortir du contexte: Pline, pour montrer jusqu'à quel point les mages abusaient de la crédulité publique, cite les mensonges d'Apion au sujet de l'herbe cynocephalia; il s'agit de magie, l'herbe en question est propre contre les maléfices, on ne peut l'arracher sans mourir; l'épithète *divina* doit avoir ici un sens analogue; dans des textes appartenant à la meilleure latinité, *divinus* signifie : prophétique, qui prédit l'avenir, divinatoire; Apion a écrit que l'herbe cynocephalia est divinatoire. Voilà ce qu'a dit Pline.

(1) *Osiritis* nous semble être mis ici pour *Osiridis*, génitif de *Osiris*; il suffit d'ouvrir le recueil des inscriptions d'Algérie de M. L. Renier pour constater, dans le latin africain, les fréquents changements de *d* en *t*, et réciproquement : *herba Osiridis* signifierait donc *herbe d'Osiris*, c'est ainsi qu'on dit encore aujourd'hui dans le langage populaire : *herbe de saint Benoît* (geum urbanum), *herbe à la Vierge* (narcissus poeticus)... etc. Il n'est pas surprenant que les Égyptiens aient donné le nom d'un dieu à une plante magique ou même médicinale, la médecine, chez ce peuple, ayant toujours été mêlée à la magie.

L'observation que nous venons de faire au sujet du *d* changé en *t*, dans le latin africain, nous suggère une autre pensée : les éditeurs modernes de Pline ont abandonné la leçon *Osirites* donnée par plusieurs manuscrits; en prenant le *d* pour un *t* on aurait *Osirides*, c'est-à-dire fils d'Osiris, or, le fils d'Osiris est *Anubis*, le dieu si souvent représenté sur les monuments égyptiens avec une tête de chacal ou de chien et que, pour cette raison, Virgile (*Aen.*, VIII, 698) appelle *latrator Anubis*. Ne serait-il pas naturel que les Égyptiens, donnant un nom de dieu à l'herbe magique et médicinale *cynocephalia* eussent choisi, par analogie, le nom du dieu cynocéphale, fils de leur grande divinité Osiris? Ce simple rapprochement pourrait-il donner quelque crédit à la leçon *Osirites*? Je m'arrête sur ce terrain dangereux, n'étant pas philologue. J'indique simplement l'idée qui m'est venue à l'esprit; à d'autres de voir ce qu'il en faut penser.

Divina n'est donc pas un nom de la plante, c'est une épithète qui lui est appliquée d'une manière absolument accidentelle; il n'y a pas lieu, par conséquent, de rapprocher le *divinum* de notre cachet du *cynocephalion* de Pline et du Pseudo Apulée; et, comme nous en étions d'accord, sur la pierre, *divinum* signifie collyre divin, c'est-à-dire d'une efficacité souveraine.

Voulez-vous, cher maître, avant que nous passions au cachet de Bavai, me permettre une observation. Vous citez la liste Mowat et en faites la base de votre numérotage des cachets d'oculistes. Après bien des recherches, M. Héron de Villefosse et moi sommes arrivés à la conclusion qu'on ne connaît pas 161 cachets d'oculistes. Peut-être y a-t-il, dans cette liste, des confusions entre des cachets et de simples empreintes, peut-être, et je serais porté à le croire, son auteur ne l'a-t-il pas rédigée d'une façon définitive et pour la publicité. Il serait à désirer qu'elle fût imprimée et connue; jusque-là, il me semble qu'on ne peut, pour le public, compter que les cachets publiés ou au moins indiqués; un numérotage autrement établi peut amener des erreurs et des confusions.

Au moment où vous publiiez dans la *Revue médicale* le nouveau cachet de Bavai, je le communiquais à la *Société nationale des Antiquaires de France*, après l'avoir étudié avec mon collaborateur habituel, M. Héron de Villefosse (1); nous ignorions que vous vous en occupiez en même temps que nous. Ce cachet n'offre de nouveau que le nom du médecin et le collyre *diacisias*. Le *gentilicium Tarquinius*, nouveau dans la liste des oculistes, ne l'est pas dans l'épigraphie. Il se retrouve même dans une inscription funéraire de Bavai que vous avez publiée, porté par une femme et abrégé de la même manière que sur notre cachet :

D M
Q. POMP.CRISPO
TARQ. SECVNDAE
POMP. VICTOR
PARENTIB. FECIT (2)

(1) Je reproduirai ici le texte du cachet de Bavai, pour les lecteurs qui n'auraient pas, sous la main, le n° 22 de la *Revue médicale*.

1° M. TARQ FLOREN DIALEPIDOS	*M. Tarq(uinii) Floren(tini) dialepidos*
2° M. TAR.FLOREN PENICILLVM	*M. Tarq(uinii) Floren(tini) penicillum.*
3° M. TARQ FLOREN DYASMYRNES	*M. Tarq(uinii) Floren(tini) diasmyrnes.*
4° M. TAR FLOR DIACISIAS	*M. Tar(quinii) Flor(entini) diacisias.*

(2) *Monuments de Bavai*, p. 22 et pl. II.

Visum acuens bonum est mirabile: hederae lacrymam cum melle attico mixtam illine. Myrepsus, 750 E.

Oculorum hebetudini medentur haec illita, suit une liste de substances parmi lesquelles figure le lierre. Dioscorides t. II, p. 112.

Cinis hederae et vitis ad lacrymantes oculos. Marcellus, 278 F.

Quant au collyre *diacisias* notre interprétation diffère de la vôtre. Nous ne nous étions pas arrêtés au mot grec διάχυσις ni au collyre résolutif. Il nous avait semblé que la terminaison du mot indiquait un nom au génitif, gouverné par la préposition διὰ et désignant l'ingrédient dont est composé le collyre, comme dans διὰ λεπίδος, διά γῆς σαμίας, etc. Partant de ce principe, nous avons cherché quelle pouvait être la substance indiquée par *cisias*. C'est le mot *lierre* (κισσός), qui nous a paru présenter l'interprétation la plus satisfaisante. Les médecins anciens faisaient du lierre un usage fréquent; dans de nombreux passages, Celse (1), Pline (2), Dioscoride (3), Galien (4), Oribase (5), Aetius (6), le prescrivent ou énumèrent ses propriétés. Aucun texte, il est vrai, ne nous indique que le lierre ait été spécialement employé pour les yeux, mais, parmi ses propriétés, beaucoup lui sont communes avec les substances qui entrent le plus souvent dans la composition des collyres.

Celse le cite avec *vinum*, *acetum*, *rosa*, *olea*, *melinum*, si employés par les fabricants de collyres, dans une liste de substances *quae simul reprimunt et refrigerant* (7); c'est, suivant Pline, un topique contre les ulcères de toute nature : « *Illinitur decocta quaecumque (hedera) in vino omnium hulcerum generi, etiamsi cacoethe sint* (8). » On sait combien fréquemment le vinaigre était employé; nous avons relevé sur les pierres, plusieurs collyres *dioxus*; or Pline attribue au lierre les propriétés du vinaigre : « *eadem natura, quae aceto, ei est* (9). » M. le Dr Moquin-Tandon résume ainsi les vertus que les anciens prêtaient aux feuilles de lierre : *on les croyait vulnéraires et détersives*; *on les recommandait aussi dans le traitement de la*

(1) Celse, *Medicina*, II, XXXIII.

(2) Pline. H. N., XXIV, XLVII, XLIX.

(3) Dioscorides, Περὶ ὕλης ἰατρικῆς l. II, CCX, p. 328 du t. I, édit. Kühn.

(4) Galien, Περὶ τῆς τῶν ἁπλῶν φαρμάκων κράσεως καὶ δυνάμεως, l. VII, 29, p. 29 du t. XII.

(5) Oribase, *Medicinalium collectorum*, lib. XV, c. I, lettre C, col. 500 A, édition Etienne.

(6) Aetius, Tetrabiblos I, sermo I, a littera K incipientia, col 31 A, édit. Etienne.

(7) *De medicina*, II, XXXIII.

(8) H. N. XXIV, XLVII, 4.

(9) *Ibid*, 1.

teigne et de la gale. —Administrées en décoction, en bains locaux. On employait aussi les fruits mûrs et pulvérisés dans du vinaigre ou du vin blanc (1). — *Résine de lierre..... on s'en servait aussi en fumigations* (2). » Dioscoride (3), Galien (4) et d'autres (5) nous apprennent que les résines, et particulièrement l'encens, étaient employés en *fuligo* et en fumigation pour combattre plusieurs affections soit des yeux, soit d'autres parties du corps. Aujourd'hui le lierre a perdu sa vogue (6) mais des traces nombreuses des anciens usages sont restées dans la médecine populaire et dans ce qu'on est convenu d'appeler des « remèdes de bonnes femmes » (7).

Il n'est pas surprenant que le lierre, aussi souvent employé, ait donné son nom à un collyre; Marcellus le fait entrer dans la composition d'un médicament (*acopum*), nommé pour cette raison, διὰ κισσοῦ, et d'une efficacité rare : « *si quae doluerint corporis partes, perunctae et confricatae sanitati cito restituentur* (8). » Theodorus Priscianus donne, de son côté, la formule d'un *acopum* nommé *diacissum*, mais d'où le lierre est absent (9).

Un collyre qui emprunterait son nom au lierre, devrait, nous ne l'ignorons pas, se nommer régulièrement, en grec, διὰ κισσοῦ, et, en latin, *diacissus* ou *diacissi* et non *diacisias*, mais on sait combien ces noms, en passant du grec dans un latin plus ou moins barbare, étaient défigurés souvent, soit par l'ignorance de l'oculiste, soit par celle du graveur de la pierre; pour citer un exemple, n'avons-nous pas les collyres : *diamisyos*, *diamisus*, *diamysus*, *diamysum*, *diaglaucen* et *diaglauceu?* L'auteur du traité attribué à Apulée mentionne un nom du lierre qui se rapproche davantage du nôtre: *cission* (10). Restent les deux S du mot grec, dont un seul se retrouve dans *diacisias*; n'avons-nous pas sur la pierre de Bouguenais, le collyre *diagesamias*

(1) A. Moquin-Tandon, *Éléments de botanique médicale*, II° partie, l. I, ch. XI, § 15, n° 19, p. 196.

(2) Id. *Ibid*. Liv. II, ch. VII, § 7, n° 6, p. 352.

(3) Dioscorides *loc. cit.*, I, LXXXV, p. 89 du t. I.

(4) Galien *loc. cit.*, VII, XI, 15, p. 61 du tome XII.

(5) Cf. Aetius, *Tetrabiblos* I, sermo III, cap. CXLIV, col. 145 B-D.; Paulus Aegineta, *De re medica*, l. VII, cap. XXII, col 693 B.-G, édit. Etienne.

(6) H. Bossu, *Traité des plantes médicinales*, t. II, p. 285.

(7) « *Folia hederae ad ambusta et ulcera quaevis conducere creditur et hodie in Suecia.* Linnaei, *iter per Gothiam occid. Suec.*, p. 201, apud Curtium Sprengel, *Commentarius in Dioscoridem*, II, c. CCX.

(8) *De medicamentis*, XXXVI, col. 411 G, édit. Etienne.

(9) *Ad Eusebium de physica scientia*, lib. IV, p. 311 *b*, édit. Aldus.

(10) *Parabilium medicamentorum scriptores antiqui.— L Apuleii de medica minibus herbarum*, cap. XCVIII, p. 273, Norimbergae et Altorfii..

pour *diagessamias* (1)? Ce ne sont pas les seuls exemples offerts par les inscriptions d'une simplification de ce genre. D'ailleurs, nous pouvons nous dispenser d'y recourir. Étienne d'après Hésychius (2), indique le mot κεισός, comme synonyme de κισσός; or, κεισός se transcrit en latin *cisus*, de telle sorte que la transcription régulière du nom de collyre διὰ κεισοῦ serait *diacisi*.

Voilà, cher maître, les observations que je désirais vous soumettre; vous les lirez, je l'espère, avec votre bienveillance habituelle. Veuillez agréer, cher maître, l'expression de mes sentiments de bien affectueux respect.

Collège de Juilly, juin 1881.

H. Thédenat.

(1) Klein, n° 121.
(2) Etienne, au mot Κεισός, édit. Didot: Κεισός, *idem quàm* κισσός, *Hesych. este, species herbae.*

PARIS.— IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PRÈS DU BOULEVARD MONTMARTRE.— 16006-1°

PARIS. — IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20
PRÈS DU BOULEVARD MONTMARTRE—16008-1.

